

Délibération **NOUVEAUX TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE « ANDRE HENON » APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2019**

SALLE « ANDRE HENON » 49 personnes	COMMUNE	HORS COMMUNE	CAUTION
LOCATION weekend (repas froid avec ou sans vaisselle)	100	120	200 pour les locaux 50 pour le ménage
OBSEQUES (café)	25	25	
VIN D'HONNEUR (1 journée avec ou sans vaisselle)	60	60	200
LOCATION DE LA VAISSELLE SANS LA SALLE (couvert complet)	1€/personne	pas de location	70

la location de la vaisselle sera confirmée **10 jours** avant la date prévue, de façon à ne pas refuser une location de salle.

pour les associations, seule la caution est demandée ainsi que le remboursement en cas de perte ou de casse de vaisselle.

électricité et chauffage : relevé des compteurs EDF avec la remise des clefs,
les frais de fonctionnement sont dus ; prix du KW 0.15 euros.
une attestation d'assurance est demandée.
tout matériel manquant ou cassé sera facturé.

POUR LES REUNIONS SANS REPAS :

forfait : location, électricité et ménage 40 euros

La salle "ANDRE HENON ", louée pendant un weekend
entier, doit être rendue propre
le lundi matin à 9 heures.

le non-respect de cette règle ou selon le désir des locataires, un supplément de 30 euros
sera réclamé,
si nécessaire la caution versée pour le ménage pourra être encaissée soit 50 euros.

un contrat sera signé à la réservation :

le chèque de la location sera demandé mais encaissé qu'après la manifestation.

Pour que la réservation soit considérée comme nulle et le chèque restitué,

la réservation doit être annulée deux mois avant la date de location prévue.

Pour toute location, un chèque de réservation de 40 euros sera demandé et encaissé en cas
d'annulation inférieure à deux mois.